



Date d'inscription

J	J	/	M	M	/	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° Adhérent

Ne rien mettre / N° donné par la coordinatrice

Coordonnées

**NOM ADH. OU
RESP. LEGAL**

Adresse

Code Postal

--	--	--	--	--

Ville

Téléphone

			
--	--	---	--	--	---	--	--	---	--	--	---	--	--

Courriel

@

.



J'autorise la MJC à utiliser mon adresse électronique pour m'informer des événements (Assemblée générale, soirées ...)

Oui

Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Noms et qualité

Téléphone

(père, mère)

Téléphone

Autres

Téléphone

INSCRIPTIONS

NOM DU PARTICIPANT	PRENOM DU PARTICIPANT	DATE DE NAISSANCE	ACTIVITE CHOISIE AU SEIN DE LA MPT

Ventilation des règlements

	Octobre	Janvier	Avril
Chèque			
Espèces			
Chèques Vacances			
Coupons Sports			
Pass Sport			

Droit à l'image

Autorise la MJC à utiliser mon image / celle de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités de la MJC

Oui

Non

Le règlement intérieur est disponible à l'accueil

Responsabilité de la MJC

La MJC n'est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité.



Responsabilité des parents

Avant l'activité : Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le technicien d'activité, ce qui veut dire qu'ils vérifient à chaque séance la présence de l'animateur. Cette démarche est encore plus indispensable car toutes les activités se déroulent dans les locaux annexes de la MJC (gymnase, salles municipales ...)

En effet, un imprévu peut empêcher le technicien d'activité d'être présent, et il n'est pas toujours possible d'en informer les parents en temps voulu. Pour ces raisons, nous vous remercions de nous communiquer votre numéro de téléphone afin de vous informer au plus vite. La MJC se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les vestiaires.

Pendant l'activité : L'accès aux activités est interdit aux personnes extérieures (parents, accompagnants...) pendant la durée de l'activité.

Après l'activité : **Récupérer votre enfant à l'horaire de fin du cours car à la fin du cours, votre enfant est à nouveau sous votre responsabilité.**

Règlement relatif aux activités

Début et durée : Pour chaque activité, un nombre de séances est prévu. Si l'animateur est absent, la séance sera rattrapée ultérieurement sauf si arrêt maladie.

Annulation : La MJC se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint au terme de la période d'essai.

Inscription et modalités de paiement : **L'adhésion à la MJC est obligatoire pour participer à toute activité.** L'inscription et le paiement sont obligatoires avant toute participation à une activité, dès l'issue de la période d'essai. Vous avez la possibilité d'un paiement échelonné en 3 chèques maximum émis le jour de l'inscription et encaissés selon un échéancier. Pour toute inscription en cours d'année, le montant de la cotisation de l'activité sera calculé au prorata du nombre de mois restants. Le montant de l'adhésion à la MJC demeure acquis.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les responsables de la structure et sont destinées à un usage interne uniquement. Ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement des activités. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre fréquentation de la structure et seront anonymisées trois ans au plus tard après votre dernière inscription. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit

d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la structure

Remboursement



Les remboursements ne seront possibles qu'en cas de déménagement ou pour raisons médicales empêchant la pratique de l'activité. Un justificatif sera obligatoirement demandé pour bénéficier du remboursement à partir de la date de l'arrêt de l'activité. Le montant de l'adhésion à la MJC n'est pas remboursable. Les cours manqués à l'initiative de l'adhérent ne sont pas remboursables.

Certificat médical

Les certificats médicaux ne sont plus demandés sauf pour les activités Tabata / Zumba adultes et Marche Nordique.

J'atteste que mon enfant ou moi-même sommes aptes et ne présentent pas de contre-indication médicale à la pratique de l'activité sportive choisie.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Date :
Signature